



RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Département
de la Haute-Savoie

Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois

**COMMUNE DE VETRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

N° 2026.15

Séance du **QUATORZE AVRIL DEUX MILLE VINGT SIX**
Date de la convocation : Mercredi 8 avril 2026
Président de séance : M. Patrick ANTOINE
Secrétaire de séance : Mme Véronique FENEUL
Membres en exercices : 13

10 Présents :

M. ANTOINE Patrick, M. SILLARD Patrick, MMES BRÉGÉGÈRE Stéphanie, GUGLIOTTA Valérie, HAMONEAU Danielle, FENEUL Véronique, XAMBEU Françoise, ROQUES Anne, HOUAL Michelle, PAILLASSON Isabelle

2 Absents ayant donné pouvoir :

SALLA Roger à FENEUL Véronique
CHARPENTIER Muriel à BRÉGÉGÈRE Stéphanie

1 Absent excusé :

REAL-LAFFRIQUE Laetitia

Objet : Attribution des subventions aux associations à caractère social au titre de l'année 2026

Vu l'article L123-5 du Code de l'action sociale et des familles,

Madame la Vice-Présidente propose de verser les subventions suivantes aux associations

ASSOCIATIONS	accordées en 2025	demandé 2026	Proposition 2026
Accorderie		- €	150,00 €
Accueil des Familles de Détenus Maison d'Arrêt Bonneville	200,00 €	300,00 €	200,00 €
AFTC	200,00 €	- €	200,00 €
ALMA	50,00 €	- €	50,00 €
AFM TELETHON		- €	150,00 €
APEI	100,00 €	200,00 €	100,00 €
APF		500,00 €	250,00 €
ALPYSIA	50,00 €	- €	50,00 €
CARCAJOU	150,00 €	150,00 €	150,00 €
chambre des métiers et artisanat		875,00 €	350,00 €

2026.15

dans les Pas de Leila	100,00 €	- €	150,00 €
ENTRAID'ADDICT 74	600,00 €	- €	1 150,00 €
France ALZHEIMER	200,00 €	200,00 €	200,00 €
GIS 74	200,00 €	- €	200,00 €
Handi Sport 74	450,00 €	400,00 €	400,00 €
Les Petits Princes de Saint Cergues	200,00 €	- €	200,00 €
LOCOMOTIVE		- €	0,00 €
Opération Nez Rouge 74	100,00 €	- €	100,00 €
ORDES		- €	0,00 €
Protection Civile 74	100,00 €	- €	100,00 €
SEPAS impossible		- €	50,00 €
VMEH 74	200,00 €	- €	200,00 €
TOTAL	2 900,00 €	2 625,00 €	4 250,00 €

Les membres de la Commission, après délibération et à l'unanimité,

ARTICLE 1 : ATTRIBUENT et VERSENT les subventions aux associations à caractère social présentées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

pour copie conforme,
à Vétraz-Monthoux, le 30 avril 2026
Pour le Maire,
La Vice-Présidente du CCAS,
Stéphanie BRÉGÈGÈRE



M. le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte transmis en Sous-Préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le

- 7 MAI 2026



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.